

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 43 (2006)
Heft: 1684

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Canton et communes vaudoises: dépasser le conflit par le haut

Vaud élit à gauche mais penche à droite quand il s'agit de combattre un report des charges cantonales sur les caisses des communes. Pour sortir de l'impasse, il faudra exploiter l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation financière (RPT), encourager les fusions et relancer des investissements soucieux des intérêts locaux.

Le résultat du premier tour des élections communales vaudoises fut, on le sait, spectaculaire : poussée rose-verte, déliquescence radicale confirmée. La gauche pouvait pavoiser. Mais simultanément la droite marquait des points sur un autre terrain. Le référendum contre un report de charges de 17 millions sur les communes a abouti. L'Union des communes vaudoises le soutenait sous l'impulsion de la droite radicale et libérale, même si quelques syndicats socialistes, hélas, ont jugé bon de se joindre à la fronde. Le combat semble perdu d'avance. Aussi le Conseil d'Etat capon préférerait-il abandonner et obtenir du Grand Conseil une invite au retrait du décret. De toute façon, ces 17 millions sont un enjeu dérisoire d'autant plus que les comptes 2005 sont annoncés dans le noir.

De cet affrontement nuisible et indigne entre les deux niveaux de l'autorité, on peut tirer un premier constat. L'orientation des citoyens n'est donc pas la même selon qu'ils élisent ou qu'ils votent. Les circonstances économiques, le remodelage sociologique, favorisent la gauche, mais la droite est assurée de pouvoir bloquer toute hausse d'impôts. Neuchâtel, Genève,

Vaud, Fribourg, ont successivement, à quelques nuances près, confirmé cette règle. Le roi est au pouvoir, mais il ne peut bouger: pat. Comment donc, si l'on ose ce jeu de mots, se dépatouiller? Trois perspectives pour en sortir par le haut.

La RPT, les fusions, le plan

Dès 2008, la RPT entrera en vigueur. Les cantons, dans le social notamment, assumeront seuls certaines charges, étant, par compensation, délestés d'autres contributions. Ce brassage touchera directement les communes qui participent à la facture sociale. Si rien n'est envisagé, cette facture augmentera fortement. Une négociation devra donc s'ouvrir. Il faut la préparer dès maintenant.

La fusion des communes est un objectif que la Constituante n'a pas su réaliser. Depuis, les échecs des communes du Lavaux et du Jorat ont été ressentis douloureusement. Une ambition échouait pour quelques voix réfractaires dans une seule commune. Or la dynamique communale a besoin d'entités fortes. Il faut faire du regroupement des communes une priorité cantonale.

(ag) Suite de l'article en page 4

Sommaire

La taxe sur le CO₂ attend toujours son heure.
page 2

Les sociétés anonymes doivent mieux s'identifier.
page 4

Les nouvelles technologies de la communication peuvent devenir un instrument de lutte contre l'exclusion sociale.
page 5

Le train enjambe les frontières et appelle la collaboration entre régions voisines.
page 6

Le Schabziger enrichit l'économie et les racines de Glaris.
page 8

Rentes AI

Le pouvoir d'achat va déterminer le montant versé aux bénéficiaires résidant à l'étranger. Dans cette conception colonialiste, la rente n'est plus un droit dont l'assuré dispose librement.

Édito page 3